

## AVIS DE RELANCE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'ADMINISTRATEUR 3<sup>ÈME</sup> GRADE ET DE TECHNICIEN 3<sup>ÈME</sup> GRADE

Le Président de l'Université Cadi Ayyad annonce la réouverture de concours de recrutement d'un administrateur 3<sup>ème</sup> grade et d'un technicien 3<sup>ème</sup> grade, session **05/11/2019** dans les spécialités et les établissements ci-dessous :

Etablissement	Spécialité	Nombre de poste	Grade	Diplôme Demandé
Centre universitaire Kelaï des Sraghna	Droit privé	1	Administrateur 3 <sup>ème</sup> grade	Titulaires d'un diplôme de licence fondamentale ou licence professionnelle ou d'un diplôme reconnu équivalent selon les dispositions du décret n°2.12.90 du 30 avril 2012.
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Marrakech	Secrétariat de direction	1	Technicien 3 <sup>ème</sup> grade	Titulaires d'un diplôme de technicien spécialisé délivré par l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée ou d'un diplôme reconnu équivalent selon les dispositions du décret n°2.12.90 du 30 avril 2012.

### **Condition de participation :**

Les candidats doivent être de nationalité marocaine.

**Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :**  
[concours.uca.ma](http://concours.uca.ma)

**L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 31/10/2019**

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale sont invités à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de la Présidence de l'Université avant la date de l'entretien oral :

- Une demande de participation au concours au nom du Chef d'établissement concerné portant le nom, l'adresse et le n° de téléphone du candidat
- CV
- Une copie légalisée des diplômes
- Une copie légalisée de la C.I.N
- un extrait d'acte de naissance récent
- Une autorisation de l'administration pour les fonctionnaires
- Une copie de l'arrêté d'équivalence délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres (pour les candidats titulaires des diplômes des Universités étrangères).

**NB : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 31/10/2019**

La liste des candidats convoqués pour les épreuves écrites et orales sera publiée sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'Université.